

Appel à Projets

Animation territoriale JOP 2024

**« Evènements festifs et populaires
autour de la célébration du sport et des
Jeux Olympiques et Paralympiques
2024 »**

Date limite de dépôt des dossiers :

20 septembre 2023

Dossier à déposer en ligne à l'adresse électronique suivante:

drajes-paca-sport@region-academique-paca.fr

Attention : Pensez à mettre en objet du mail : AAP JOP 2024

DRAJES PAAT - Appel à projets

LABEL DRAJES : PROMOUVOIR DES JEUX FESTIFS ET POPULAIRES

- Ouvert aux associations qui désirent déployer un projet d'animation autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Contexte

L'activité physique et sportive ayant été déclarée grande cause nationale en 2024 par le Président de la République, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont en effet une extraordinaire opportunité de fédérer les citoyens autour de la pratique d'une activité physique et sportive et de moments de fête populaire importants pour notre pays.

Dans le cadre du Plan d'Action et d'Animation Territorial (PAAT) et sous l'autorité du Préfet de Région, la DRAJES PACA souhaite, à travers la création du label «AT2024 », apporter son soutien, notamment financier, à la création, au développement ou à l'émergence de projets d'animation populaire et festifs liés aux jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) aux bénéfiques de tous.

La labellisation offre la possibilité à celles et ceux qui agissent au quotidien sur le terrain de faire connaître leurs initiatives et de faire reconnaître par les services de l'Etat la qualité des projets proposés. La labélisation pourra se traduire par une aide financière octroyée sous la forme d'une subvention au projet d'animation proposé. Ce soutien financier n'est pas systématique et fait l'objet d'une instruction par la DRAJES.

En accordant ce label, la DRAJES souhaite consolider et accélérer le rôle social et sociétal du sport et faire des JOP 2024 une fête populaire pour tous et partout dans notre région.

Les objectifs de l'appel à projet

L'obtention du label DRAJES crée des opportunités uniques pour les porteurs de projet engagés dans l'animation sportive. En effet, il vise à :

- Reconnaître la **qualité des projets** en leur attribuant le label DRAJES. Cette reconnaissance permet aux porteurs de projet de bénéficier d'une légitimité et d'une visibilité accrues.
- Permettre aux lauréats de **participer à la dynamique** des JOP en proposant une animation en lien avec la thématique des Jeux. Cela leur donne l'occasion de s'immerger pleinement dans l'esprit des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de contribuer à leur succès.
- Offrir éventuellement un **soutien financier** aux projets sélectionnés. En déposant un dossier et en obtenant l'aide de la DRAJES, les porteurs de projet peuvent bénéficier de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de leurs initiatives sportives autour des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Période de candidature et date limite de dépôt des dossiers : du 24 juillet au 20 septembre 2023 à minuit. Les résultats seront annoncés le 30 septembre.

Les conditions pour candidater

1. Les structures éligibles

- Les associations "Loi 1901"

2. Le cadre d'éligibilité

Le projet doit se dérouler entre le 1er septembre 2023 et le 8 septembre 2024

➤ Les projets proposés par les structures répondront aux critères d'évaluation suivants :

- Caractère opérationnel et cohérent du projet.
- Intérêt du projet pour le public cible.
- Pertinence du projet par rapport aux Jeux Olympiques et Paralympiques.
- Promotion des temps forts des Jeux avant, pendant les JOP de Paris 2024 (cf. frise en annexe).
- Caractère festif, populaire du projet et ouvert au public.

Remarque :

- La localisation exacte de chacun des événements et leurs dates devront être précisées.
- Compléter la fiche de renseignement Animation 2024.

➤ Les projets soumis à cet appel doivent être conçus autour des thématiques suivantes :

Les projets d'animations sportives doivent permettre de renforcer :

1. L'insertion professionnelle et parcours de formation animation et sport.
2. l'engagement des jeunes et l'éducation à la citoyenneté par le sport.
2. La solidarité autour de l'éthique et les valeurs du sport.
3. Le lien entre le sport et la culture.
4. La promotion du développement durable par le sport.
5. Le sport comme vecteur de santé et de bien-être.
6. Promotion des pratiques inclusives (handisport).

➤ Territoires priorités :

Les territoires suivants relevant des géographies (dites) prioritaires :

- Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)
- Les zones rurales

Les projets devront être tout public (promotion de la mixité)

3. Le plafonnement

- Aide plafonnée à 10 000 € pour un événement d'ampleur et spécifique autour des JOP Paris 2024

Remarque :

Subvention minimale de 1000 euros. Le budget prévisionnel doit être équilibré en incluant la demande de subvention.

Valorisation des co financements.

Exclusion des dépenses d'investissements.

4. Modalité du dépôt du dossier de candidature

Dossier à déposer à l'adresse électronique suivante :

Drajes-paca-sport@region-academique-paca.fr

Avant le 20 septembre 2023 – Minuit

Pièce à joindre :

- Associations :

- CERFA N°12156*6 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>
- Le budget n-1 de l'association approuvé par l'assemblée générale
- Note de présentation du projet
- Un RIB

Merci vous assurez la mise à jour des éléments sur le compte asso.

** Réglementations autour des manifestations à mettre en place : autorisation de rassemblement, droit à la retransmission, sécurité, hygiène sécurité etc.*

** Dans le cadre de pratiques sportives, le porteur de projet doit garantir le respect de la réglementation en vigueur (projet encadré par professionnels)*

Annexe

Frise chronologique des évènements liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

